

RÉSOLUTION 171-14
Date d'adoption : 23 septembre 2014
En vigueur : 23 septembre 2014
À réviser avant :

Directives administratives et date d'effet : PER32-DA - 23 septembre 2014

1. Afin de poursuivre et d'améliorer ses initiatives en santé en milieu de travail, le Conseil des écoles publiques de l'Est de l'Ontario (CEPEO) s'engage à sensibiliser et à promouvoir la santé mentale et physique du personnel en mettant sur pied un programme de mieux-être au travail. Le CEPEO croit que la santé de chaque membre de son personnel ainsi que celle de son organisation constituent deux (2) éléments essentiels à la contribution de sa mission.
2. Les gestionnaires et les membres du personnel travaillent ensemble à rendre et à maintenir un milieu de travail sain et agréable en misant sur l'harmonisation des besoins, des aspirations et des habilités des employés et la capacité de l'employeur d'y répondre.
3. Afin de s'assurer que les stratégies du programme reflètent les besoins et les préoccupations de l'ensemble des membres du personnel, le CEPEO met sur pied un comité consultatif du mieux-être qui se penche sur les questions liées à la santé des employés.

Il incombe à la direction de l'éducation d'émettre des directives pour la mise en œuvre de la présente politique.

*L'usage exclusif du masculin n'a pour but que d'alléger le texte.